



## Elections Municipales 2008 Spécial

### SOMMAIRE

N° 16  
Juin  
2008

#### Edito du Maire

#### Vie Municipale

- ✓ Commissions
- ✓ Achat de terrain dans la ZAC des Grands Champs Sud
- ✓ Dépôt sauvage de déchets
- ✓ Centrale d'enrobage
- ✓ Travaux
- ✓ Du changement aux périscolaires
- ✓ Extraits des délibérations

#### Vie locale

- ✓ Musicothérapie aux Ombelles !
- ✓ Du nouveau chez nos commerçants
- ✓ Fête du 14 juillet
- ✓ Départs et arrivées
- ✓ Les enfants sont de sortie...

#### Vie associative

- ✓ MJC
- ✓ La Compagnie des Gens d'Ici
- ✓ Carnaval pour les écoles
- ✓ Vide grenier
- ✓ Les écuries de Germagny
- ✓ Team Dizier Jacquet
- ✓ Le monde des masques
- ✓ Rallye des associations de Viry
- ✓ Associations sportives de Viry
- ✓ Stage de foot
- ✓ Tennis : championnats par équipe

#### Vie intercommunale

- ✓ Apollon74 a fêté ses 10 ans
- ✓ Recenser les sites d'amphibiens
- ✓ Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Vuache

#### Vie pratique

- ✓ Feu et bruit... Respect du voisinage
- ✓ Travailleurs frontaliers... déclarez-vous
- ✓ Votre enfant doit quitter le territoire...
- ✓ Privilège des bouilleurs de cru
- ✓ Recensement service national
- ✓ Coderpa 74
- ✓ Comprendre pour bien agir !

#### Numéros utiles

#### Prochains rendez-vous



Après une campagne animée, voire diffamatoire à mon encontre d'ailleurs confirmée par un recours de Monsieur Jacques ROSAY, auprès du tribunal administratif, qui conteste mon élection pour je cite « scrutin entaché d'irrégularité ayant bénéficié au maire sortant ? » Le tribunal vient de faire connaître sa décision, **il rejette le recours de Monsieur Jacques ROSAY complètement infondé.**

Alors place aux réalités communales et au travail. Les urnes ont rendu leur verdict pour une équipe municipale renouvelée, placée sous ma responsabilité qui assurera une continuité dans son action. Le mandat sera placé sous le signe de réalisations comme nous l'avons évoqué pendant la campagne électorale, avec l'exécution rigoureuse de notre programme.

**REALISER**, la première phase de l'aménagement du chef-lieu, avec la construction d'un parc de logements pour tous, avec des exigences fortes en matière d'isolation de bâtiments et l'utilisation d'énergies renouvelables. Des aménagements qui permettront de diminuer très sensiblement les coûts de fonctionnement pour les locataires.

Quand on sait l'importance que constitue les charges du logement dans le pouvoir d'achat des ménages, ce projet ne peut être qu'attractif dans le contexte immobilier actuel. D'autant qu'il comprend le développement de commerces de proximité et la réalisation d'un espace culturel.

**TERMINER**, la viabilisation de la zone industrielle des « Grands Champs Sud » pour l'accueil de nombreuses entreprises qui nous sollicitent et dont aucune ne s'est désistée contrairement à ce qu'on a voulu vous faire croire pendant la campagne électorale.

**REALISER**, la déviation Nord de Viry avec un éventuel échangeur complet au niveau de la Gare, pour lequel nous attendons l'accord de principe de la Direction Nationale des Routes qui sera pris à l'automne 2008.

**CONTINUER**, les travaux d'assainissement et les aménagements de sécurité des piétons dans les hameaux, le développement des services de proximité, l'animation sociale et culturelle dans la solidarité des générations.

**PREVILEGIER** l'information dans toutes ses formes auprès de vous, sur toutes les thématiques auxquelles est confrontée notre commune.

Alors, au travail, la feuille de route de ce mandat est tracée. Un beau projet se dessine pour le développement de notre commune, au service de ses habitants ; nous vous le ferons partager avec une communication particulière sur toutes ses étapes.

L'équipe municipale est en place, en ordre de marche et surtout à votre écoute. J'ai demandé aux adjoints responsables de secteurs spécifiques d'être disponibles pour vous recevoir sur rendez-vous, dans le cadre de leurs délégations. En dehors de ces délégations, je reste disponible pour un rendez-vous si vous le souhaitez et me ferai un plaisir de vous recevoir.

Je souhaite à toute l'équipe municipale un mandat serein, plein d'enthousiasme et solidaire au service de notre commune et de ses habitants.

Le Maire  
Jean-Pierre BUET



## Composition du Conseil Municipal de Viry

Jean-Pierre BUET, Maire  
 Gilles DECARRE, 1<sup>er</sup> adjoint  
 Maryline BURRIN, 2<sup>ème</sup> adjointe  
 André BONAVENTURE, 3<sup>ème</sup> adjoint  
 Martine DERONZIER, 4<sup>ème</sup> adjointe  
 Jean MENU, 5<sup>ème</sup> adjoint  
 Xavier ANDREANI, 6<sup>ème</sup> adjoint  
 Claude BARBIER, conseiller municipal

Lucien BARBIER, conseiller municipal  
 Véronique BETEMPS, conseillère municipale  
 Benoît CATRY, conseiller municipal  
 Laurent CHEVALIER, conseiller municipal  
 Joël DUPENLOUP, conseiller municipal  
 Claude DURAND, conseiller municipal  
 Françoise FORTI, conseillère municipale  
 Christiane LAVAUD, conseillère municipale

Marie-Christine MASSIN, conseillère municipale  
 Damien PERREARD, conseiller municipal  
 Nadine RAUER, conseillère municipale  
 Pierre SAUTIER, conseiller municipal  
 Anne SERTELON, conseillère municipale  
 Alain TREMBLAIS, conseiller municipal  
 Denis VELLUT, conseiller municipal

## Agenda du Maire

**7**  
Février

Visite d'un éco-quartier à Fribourg (Allemagne). Une expérience enrichissante dans les domaines des énergies renouvelables.

**23**  
Avril

Réception en mairie d'un groupe d'enfants et de leurs parents. Les tags apposés sur le bâtiment « oasis » ont été nettoyés par le jeune auteur.

**23**  
Mai

Signature de l'acte définitif avec l'entreprise Gandy - ZAC Grands Champs Sud.

**14**  
Février

Signature d'échanges de surface entre la SCI Laura et Lucie (Auberge des vieux tilleuls) permettant le règlement d'échanges fonciers prévus en 1973 lors de la première rénovation de l'ex RN 206.

**8**  
Mai

Cérémonie commémorative du 8 mai 1945

**28**  
Mai

Réunion en mairie avec l'association DIVLC, l'entreprise Chavaz Carrières du Salève, la Communauté de Communes du Genevois, sur l'avancement des dossiers de déchets d'inertes, la déviation Nord et l'échangeur.

**13**  
Mai

Comité de pilotage de gestion des biotopes de la Repentance, le Crêt de Puits, la Vigne des Pères. Bilan 2007. Projets 2008. Partenariat avec ASTERS (Association de Sauvegarde des Territoires et des Espèces Remarquables et Sensibles), DDAF (Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt), SIAV (Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Vuache), Apollon 74, Association des chasseurs, Commune de Viry

**30**  
Mai

Forum des Maires et des Collectivités Territoriales de Haute-Savoie. Les partenaires institutionnels des collectivités étaient associés à de nombreuses entreprises afin de faire découvrir aux nouveaux élus l'univers territorial.

**26**  
Février

Présentation par le Seleg 74 (Syndicat d'Electricité partenaire des communes en matière d'éclairage public) du projet de desserte gaz pour les communes de Viry, Valleiry, Chenex, Vers et Vulbens 2009-2010.

**13**  
Mai

OPAC 74 : information faite aux élus sur le fonctionnement de ce bailleur social et son action en collaboration avec les communes.

**5**  
Juin

Signature de l'acte entre la Commune de Viry/ Madame Lundin pour régulariser les cessions de terrains situés sur les Teppes de la Repentance. Un secteur biotope qui retombe dans le domaine communal.

**21**  
Mars

Installation du nouveau conseil municipal

**4**  
Avril

Réunion d'information en sous-préfecture sur les obligations en matière d'accessibilité des bâtiments publics et de la voirie.

**15**  
Mai

Tribunal Administratif de Grenoble. Recours contre l'élection de Jean-Pierre Buet.

**7**  
Juin

Rencontre au siège de la Région des maires et des élus rhônalpins destinée à faire connaissance avec le Conseil Régional et ses 157 élus.

Commissions communales, intercommunales et délégués intercommunaux



MUNICIPALITÉ

Jean-Pierre BUET, Maire

Gilles DECARRE, 1er adjoint, est délégué aux affaires scolaires et aux finances communales

Maryline BURRIN, 2ème adjointe, est déléguée à la culture, à la jeunesse et à la vie associative

André BONAVENTURE, 3ème adjoint, est délégué au transport, aux travaux relatifs à la voirie et aux réseaux communaux

Martine DERONZIER, 4ème adjointe, est déléguée aux affaires sociales et au logement

Jean MENU, 5ème adjoint, est délégué à l'urbanisme

Xavier ANDREANI, 6ème adjoint, est délégué aux bâtiments communaux et aux équipements sportifs

COMMISSIONS COMMUNALES

URBANISME

- Jean MENU – Vice-Président
Véronique BETEMPS
Alain TREMBLAIS
Denis VELLUT
Christiane LAVAUD
Claude BARBIER

BÂTIMENT/ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

- Xavier ANDREANI – Vice-Président
Benoît CATRY
Claude DURAND
André BONAVENTURE
Anne SERTELON

VOIRIE-RÉSEAUX-DIVERS / SÉCURITÉ / TRANSPORT

- André BONAVENTURE – Vice-Président
Lucien BARBIER
Claude DURAND
Anne SERTELON
Martine DERONZIER
Pierre SAUTIER

AGRICULTURE/DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Martine DERONZIER
Marie-Christine MASSIN
Lucien BARBIER
Alain TREMBLAIS
Damien PERREARD
Joël DUPENLOUP

## CULTURE/JEUNESSE/VIE ASSOCIATIVE

Maryline BURRIN – **Vice-Présidente**  
 Françoise FORTI  
 Benoît CATRY  
 Nadine RAUER  
 Gilles DECARRE

## AFFAIRES SCOLAIRES

Gilles DECARRE – **Vice-Président**  
 Véronique BETEMPS  
 Christiane LAVAUD  
 Françoise FORTI

## FINANCES/AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Gilles DECARRE  
 Pierre SAUTIER  
 Marie-Christine MASSIN  
 Lucien BARBIER  
 Laurent CHEVALIER

## COMMUNICATION/INFORMATION

Nadine RAUER – **Vice-Présidente**  
 André BONAVENTURE  
 Jean MENU  
 Gilles DECARRE

## RESSOURCES HUMAINES

Jean-Pierre BUET  
 Gilles DECARRE  
 Maryline BURRIN  
 André BONAVENTURE  
 Martine DERONZIER  
 Jean MENU  
 Xavier ANDREANI

## CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Martine DERONZIER – **Vice-Présidente**  
 Maryline BURRIN  
 Jean MENU  
 Nadine RAUER  
 Xavier ANDREANI

## COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
André BONAVENTURE	Lucien BARBIER
Xavier ANDREANI	Jean MENU
Pierre SAUTIER	Joël DUPENLOUP

## COMITÉ BIBLIOTHÈQUE

Françoise FORTI  
 Maryline BURRIN  
 Martine DERONZIER  
 Véronique BETEMPS

## COMITÉ CANTINE

Gilles DECARRE  
 Véronique BETEMPS  
 Christiane LAVAUD  
 Françoise FORTI

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE CCG

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Jean-Pierre BUET	Nadine RAUER
Gilles DECARRE	Véronique BETEMPS
Pierre SAUTIER	Claude DURAND
Maryline BURRIN	Martine DERONZIER
Xavier ANDREANI	André BONAVENTURE

## SIVU - ACCUEIL DE L'ENFANCE

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléantes</b>
Maryline BURRIN	Christiane LAVAUD
Denis VELLUT	Véronique BETEMPS

## SIAV (SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMÉNAGEMENT DU VUACHE)

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
PERREARD Damien	Marie-Christine MASSIN
Denis VELLUT	Claude BARBIER

## SIGETA (SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GESTION DES TERRAINS D'ACCUEIL)

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Jean-Pierre BUET	Jean MENU

## AIDE A DOMICILE EN MILIEU RURAL

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléante</b>
Christiane LAVAUD	Martine DERONZIER

## SELEQ 74 - SYNDICAT D'ELECTRICITE

André BONAVENTURE

## COMMISSIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

COMMISSIONS	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Mobilité – Transports	André BONAVENTURE	Claude BARBIER
Eau, contrat rivière, agriculture et environnement	Damien PERREARD	Pierre SAUTIER
Aménagement du territoire	Jean-Pierre BUET	Lucien BARBIER
Finances	Gilles DECARRE	Laurent CHEVALIER
Développement économique formation	Gilles DECARRE	Françoise FORTI
Assainissement	Pierre SAUTIER	Claude DURAND
Social	Martine DERONZIER	Nadine RAUER
Relations transfrontalières communication	Jean-Pierre BUET	Claude BARBIER
Logement	Martine DERONZIER	Nadine RAUER
Sport	Xavier ANDREANI	Benoît CATRY
Déchets	Denis VELLUT	Joël DUPENLOUP
Scolaire – transport scolaire	Gilles DECARRE	Véronique BETEMPS
Développement durable	André BONAVENTURE	Laurent CHEVALIER
Urbanisme et SCOT	Jean MENU	Claude BARBIER

### PREVENTION SPECIALISEE

#### Titulaire

Maryline BURRIN

#### Suppléante

Martine DERONZIER

### COMMISSION DEPARTEMENTALE D'EQUIPEMENT COMMERCIAL

Marie-Christine MASSIN et Gilles DECARRE

### SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

Pierre SAUTIER

## Achat de terrain dans la ZAC des Grands Champs Sud

Les travaux d'aménagement de la ZAC des « Grands Champs Sud » prévoient la réalisation d'un bassin de rétention destiné à tamponner les eaux pluviales en périodes de fortes précipitations. Prévu initialement à l'intérieur de la ZAC, les études préalables ont démontré que ce bassin serait idéalement situé à l'arrière de la zone sur la parcelle B 1829 appartenant à Monsieur Michel PARIS. Ce dernier a accepté de vendre à la Commune la surface nécessaire à la réalisation de cet ouvrage. L'acte de vente a été signé le 27 mai 2008.

## Dépôt sauvage de déchets

Le 23 février nous avons vu « fleurir », sur un terrain privé situé route de Coppet, un dépôt sauvage de gravats très volumineux issus de la démolition d'un bâtiment.

L'article L. 541-3 du Code de l'environnement prévoit qu'au cas où « (...)des déchets sont abandonnés, déposés ou traités contrairement aux prescriptions du présent chapitre et des règlements pris pour leur application, l'autorité titulaire du pouvoir de police (= la maire) peut, après mise en demeure, assurer d'office l'exécution des travaux nécessaires aux frais du responsable (...) ».

Une mise en demeure en ce sens a été adressée au propriétaire du terrain. Les déchets, issus de la démolition d'une école de la Commune de Hauteville-Lompnes (01), ont été déposés sur ce terrain – avec l'accord du propriétaire – par l'entreprise titulaire d'un marché public de démolition alors même que ce

type de déchets doit obligatoirement être déposé en décharge réglementée.

Sommé de trier et d'évacuer ces déchets, le propriétaire du terrain n'a toujours rien fait. La Commune va donc mandater une entreprise pour effectuer ce travail. Une procédure judiciaire va être engagée afin que les frais inhérents à cette opération soient mis à la charge de l'entreprise responsable de la pollution.



## Centrale d'enrobage – Zone artisanale des Tattes

En mars dernier, nous apprenions, par voie de tract, qu'une centrale d'enrobage serait installée sur la Commune de Viry.

Ce type de centrale est soumis à la réglementation applicable aux installations classées au titre de la protection de l'environnement (ICPE) et doit faire l'objet d'une autorisation préfectorale avant toute exploitation.

Interpellés sur ce point, les services municipaux ne disposaient d'aucune information relative à ce projet. Ils ont donc interrogé le 11 mars les services préfectoraux qui instruisent les dossiers relatifs aux ICPE.

Le fonctionnaire en charge du dossier confirmait qu'un projet d'installation de centrale d'enrobage liée à la construction de l'autoroute A41 était en cours d'instruction dans leurs services. Du fait de son caractère temporaire (demande d'exploitation pour une période de 6 mois, éventuellement renouvelable une seule fois) la procédure d'autorisation préfectorale était « allégée » : la commune d'accueil n'a aucun avis à donner, il n'est d'ailleurs pas prévu de la consulter. Le dossier est ensuite transmis pour information à la commune d'accueil lorsque l'autorisation préfectorale est accordée.

Le 27 mars paraît dans la presse légale un avis administratif de la Préfecture de Haute-Savoie indiquant que la SA SACER Sud Est était autorisée à exploiter une centrale d'enrobage au lieu dit « Les Tattes » à VIRY et qu'un dossier était consultable en mairie à compter de ce jour.

Or, le 27 mars, aucun dossier et aucune information officielle n'étaient encore parvenus à la mairie. J'ai donc exigé que me soit adressé par fax l'arrêté préfectoral autorisant cette installation ce qui a été fait le 28 mars, le dossier officiel arrivant finalement en mairie le 31 mars.

### A QUOI CORRESPOND CETTE INSTALLATION ?

Il s'agit d'une centrale d'enrobage au bitume de matériaux routiers à chaud destiné à effectuer le goudronnage de l'autoroute A 41 en cours de construction. L'autorisation préfectorale délivrée prévoit une exploitation temporaire pour une période de 6 mois éventuellement renouvelable une seule fois. La même installation est basée sur la commune de Copponex.

Le transport de ce bitume a commencé le 19 mai. Du 23 juin au 30 septembre, l'entreprise travaillera du lundi au vendredi afin de procéder à la réalisation du tapis de roulement de l'autoroute A 41.

La société SACER Sud Est, à l'instar des carrières Saint Laurent qui exploite la zone fret-granulats, est soumise à des règles d'exploitation strictes notamment en matière d'arrosage et de limitation de vitesse de leurs véhicules. Je leur ai d'ailleurs rappelé ces règles avec insistance par courrier et une réunion en ce sens a été organisée sur place le 26 mai dernier avec la société et les riverains.

Jean-Pierre BUET



## Travaux

### AVANCEMENT DES TRAVAUX D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT À ESSERTET

Chemin des Folliets et des Sablons les réseaux principaux : eau potable, eaux usées et eaux pluviales sont terminés.

Les travaux Chemin du Lavoir sont partiellement terminés.

Les travaux sur la Route de Bellegarde (RD 1206) concernant l'eau potable, eau pluviale et eaux usées sont partiellement terminés.



Travaux Chemin des Sablons



Travaux Chemin des Folliets



Renforcement des berges du ruisseau et confortement Chemin des Folliets : pose d'une canalisation Ø1500 mm dans le ruisseau le Nant d'Essertet



Travaux RD1206 Route de Bellegarde



### POSE D'UN ABRI-BUS

Pose d'un abri-bus scolaire, aux Prés-Bois. 11 collégiens et 7 lycéens l'utilisent chaque jour.

1 600 € dalle en béton

5 800 € abri-bus



## TRAVAUX DE MISE EN SÉCURITÉ

### Hameau de Germagny

26 030 € de sécurisation du hameau avec la création et l'aménagement de parking

### Rue des Prés Bois

5 830 €



Travaux mise en sécurité Rue des Prés Bois



### ANNEXE DE LA BIBLIOTHÈQUE DE MALAGNY

Travaux de peinture, effectués par le personnel communal, avant l'ouverture d'une annexe de la bibliothèque dans l'école de Malagny ; ouverte à tous le mardi de 16h30 à 18h30. Coût : 9 000 €

## Du changement aux périscolaires

Depuis janvier 2008, la fluctuation des effectifs des périscolaires nous a amené à les réorganiser.

1. **Malagny , périscolaire du soir** : l'effectif varie entre 0 et 8 enfants. Il est assuré, pour cette année scolaire, par la directrice de l'école Nathalie Villibord.
2. **Chef-lieu, périscolaire du matin** : Monique et Frédérique accueillent les enfants de maternelle et primaire sur le site de l'école primaire. Le nombre d'enfants varie entre 9 et 25.
3. **Chef-lieu, périscolaire du soir** : le nombre important d'enfants de maternelle, entre 9 et 18, nous a amené, pour leur confort, à séparer les lieux d'accueil. Les enfants de maternelle restent dans leurs locaux, un environnement qu'ils connaissent. Fabienne et Frédérique assurent le moment du goûter puis Fabienne prend le relais jusqu'à 18h30.

Les enfants de primaire dont le nombre varie entre 6 et 24 sont toujours accueillis par Monique et Christelle.

Bien que la séparation des petits et des grands le soir nécessite pour certains parents une double prise en charge, la commission scolaire a estimé que le bien être des enfants restait la priorité.



## Extraits des délibérations prises par le Conseil Municipal

L'ensemble des comptes-rendus du conseil municipal est disponible, sur demande, au secrétariat de la mairie et sur le site internet de la Commune [www.viry74.fr](http://www.viry74.fr). Ces derniers sont aussi affichés, en temps voulu, à la mairie et dans les hameaux.

### 15 JANVIER 2008

#### ZAC DU CENTRE

##### **Acquisition parcelles B 1441-1442-1443-1838-1839**

Dans le cadre de la ZAC du Centre, Madame Nicole LANFREY accepte de vendre à la Commune les parcelles cadastrées section B sous les numéros 1441, 1442, 1443, 1838 et 1839.

Compte tenu du rendement locatif de ce bien (pharmacie au rez-de-chaussée, logement à l'étage,

locaux médicaux à l'arrière) Monsieur le Maire propose d'acquérir cet immeuble pour un montant de 650 000 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir les parcelles susnommées pour un montant de 650 000 € et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte de vente correspondant et tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

### 12 FÉVRIER 2008

#### ZAC DU CENTRE

##### **Dossier de réalisation - approbation**

M. le Maire rappelle les objectifs poursuivis par le projet d'aménagement « ZAC du Centre » :

- ◆ éviter le mitage et renforcer l'urbanisation du chef-lieu ;
- ◆ mettre en place un développement maîtrisé de la commune ;
- ◆ encadrer ce projet dans des règles précises, traduites notamment à travers le règlement du Plan Local d'Urbanisme.

M. le Maire expose que, conformément à l'article R. 311-7 du Code de l'urbanisme, un dossier de réalisation a été constitué et qu'il comprend les éléments suivants :

- ◆ le rapport de présentation ;
- ◆ le projet de programme des équipements publics à réaliser dans la ZAC ;
- ◆ le projet de programme global des constructions à réaliser dans la ZAC ;
- ◆ les modalités prévisionnelles de financement de l'opération d'aménagement ;
- ◆ les compléments à l'étude d'impact.

Conformément aux dispositions de l'article R. 311-7 du Code de l'urbanisme, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le dossier de la réalisation de la ZAC du Centre.

#### ZAC DU CENTRE

##### **Programme des équipements publics - approbation**

M. le Maire présente le programme des équipements publics qui regroupe l'ensemble des viabilités nécessaires à la réalisation de la ZAC du Centre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le programme des équipements

publics de la ZAC du Centre, établi conformément aux dispositions de l'article R. 311-8 du Code de l'urbanisme.

#### ZAC DU CENTRE

##### **Concession d'aménagement - attribution**

Suite à l'appel à candidature envoyé en juillet 2007, 3 sociétés se sont portées candidates pour l'attribution de la concession d'aménagement de la ZAC du Centre :

- ◆ la Société d'Equipment du département de la Haute-Savoie (SEDHS) ;
- ◆ la Société d'Aménagement de la Région de l'Est (SAREST) ;
- ◆ la Société ADIM (groupe VINCI).

Deux candidats ont présenté une offre (SEDHS et SAREST). Les critères d'appréciation retenus par la Commune de Viry et énoncés dans le règlement de consultation ont été les suivants :

- ◆ compétences et références et matière d'opérations d'aménagement ;
- ◆ capacités financière, technique et humaine des candidats et leur aptitude à conduire l'opération d'aménagement ci-avant définie ;
- ◆ pertinence et cohérence de la proposition.

La commission communale, au vu de ces critères, a reçu, le 14 janvier 2008, la société SEDHS pour un complément d'information et une négociation de ces prestations.

A l'issue des négociations, la commission communale propose au conseil municipal de conclure une concession d'aménagement avec la SEDHS.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé, à l'unanimité, approuve le traité de concession d'aménagement présenté qui attribue l'aménagement de la ZAC du Centre à la SEDHS et autorise M. le Maire à le signer.

## ZAC DU CENTRE

### *Poursuite projet Déclaration d'Utilité Publique et Parcellaire*

Monsieur le Préfet a adressé les rapports et les conclusions établis par Monsieur Pierre VIGUIE, commissaire enquêteur, désigné dans le cadre des enquêtes conjointes préalable à la Déclaration d'Utilité Publique et Parcellaire sur le projet d'aménagement de la ZAC du Centre. En application des articles L 126-1 et suivants du code de l'environnement, il appartient au conseil municipal de procéder à l'analyse des résultats de l'enquête et de se prononcer sur la poursuite de ce projet.

Le conseil municipal, à l'unanimité, confirme l'intérêt de réaliser les aménagements dans le cadre de la ZAC du Centre et sa volonté de poursuivre le projet d'aménagement.

## ZAC « GRANDS CHAMPS SUD »

### *Vente Avenir Immob*

Dans le cadre des travaux dans la ZAC des Grands Champs Sud et du découpage des lots destinés à la vente, la société Avenir Immob souhaite acquérir les lots n°10 et n°11 d'une surface de 2 320 m<sup>2</sup> nécessaire au fonctionnement de la société.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de vendre à la société Avenir Immob les lots n°10 et n°11, d'une surface de 2 320 m<sup>2</sup> au prix de 27 € H.T. le m<sup>2</sup>. Le cahier des charges de cession, ainsi que ses annexes, relatifs à cette vente sont approuvés et Monsieur le Maire est autorisé à signer l'acte de vente à venir.

**19 FÉVRIER 2008**

## SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

### *Attributions*

M. le Maire fait état des demandes de subventions formulées par les associations pour l'année 2008.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'attribuer les subventions suivantes :

NOMS DES ASSOCIATIONS	VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL (EN €)
<b>CULTURE</b>	
Lycée Mme de Staël – voyages culturels	150
Ecole de musique de St. Julien en Genevois	200
Paroisse St. Pierre et Paul	200
<b>SCOLAIRE DE VIRY</b>	
Coopérative maternelle	250
Sorties piscine école maternelle (transport)	1 800
Sorties de fin d'année – classes maternelles	750
Classe verte – école primaire – Les Glières	850
APE de Viry - fonctionnement	950
<b>MJC</b>	
Subvention fonctionnement	41 600
Déficit antérieur (2007)	3 484
<b>SPORT</b>	
Vélo Club d'Annemasse	100
C.C.A.S.	11 000
Viry-Lire	900

**4 MARS 2008**

## SELEQ 74

### *Etude de faisabilité bois et audit énergétique*

Le Syndicat d'Electricité, des Energies et d'Equipement de la Haute-Savoie (SELEQ) envisage de réaliser, dans le cadre de son programme 2008 de maîtrise de l'énergie et du développement des Energies Renouvelables, une étude de faisabilité bois et audit énergétique global sur la commune de VIRY. Cette opération consiste à installer un chauffage mixte (bois et gaz naturel) pour les bâtiments communaux suivants : écoles maternelle et primaire, EHPAD et projet d'Espace Culturel.

Pour permettre au Syndicat de lancer la procédure de réalisation des travaux, il convient que la

commune approuve le plan de financement des opérations à programmer figurant en annexe, et notamment la répartition financière proposée et s'engage à verser au Syndicat d'Electricité, des Energies et d'Equipement de la Haute-Savoie sa participation financière à cette opération.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet de l'étude figurant en annexe et délibéré, approuve le plan de financement et sa répartition financière : un montant global estimé à 7 767,00 €, avec une participation financière communale s'élevant à 3 221,00 €, et des frais généraux s'élevant à 233,00 €

## Musicothérapie aux Ombelles !

Depuis septembre 2007, Cyndie BERTHAUD, musicothérapeute, intervient une fois par semaine auprès d'un groupe de résidents atteints de troubles de type Alzheimer. A l'aide d'instruments et du chant, elle travaille sur la mémoire, sur les repères spatio-temporels, sur les gestes et apporte un moment de détente apprécié. «Nous avons commencé ce travail sans savoir ce qu'il apporterait. Aujourd'hui, nous en voyons les bienfaits : la musique est un bon moyen d'expression des émotions pour certaines personnes ne pouvant plus, par exemple, s'exprimer verbalement. Nous pensons pouvoir bientôt mettre en place un second atelier afin de faire bénéficier d'autres résidents de cette belle expérience».



## Fête du 14 juillet

L'Etoile Sportive de VIRY et la Commune de VIRY vous attendent nombreux le :

**Dimanche 13 juillet** au stade de foot de VIRY afin de fêter ensemble la traditionnelle fête nationale.

Au programme : repas dès 20H00, bal sous chapiteau et feux d'artifice.

## Du nouveau chez nos commerçants

### Magasin SAUTIER

Sylvie et Hervé SAUTIER ont repris le magasin familial d'électro-ménager, situé au chef-lieu.

Tél : 04.50.04.72.01



### Garage JACQUET

Sophie DIZIER-JACQUET s'est associée avec son père Bernard JACQUET dans le fonctionnement du garage familial RENAULT, situé à l'Eluiset.

Tél/Fax : 04.50.04.75.88

## Départs et arrivées

Jean-Marie et Isabelle PICARD ont décidé le 1<sup>er</sup> mai 2008, après 5 ans passés au service voirie-réseaux pour Jean-Marie et à l'entretien de l'école de Malagny pour Isabelle, de s'installer en Vendée afin de se rapprocher de leur famille.

**Nous leur souhaitons bonne chance pour cette nouvelle expérience.**



Marie-Christine DECODTS remplace Isabelle PICARD sur le poste d'agent d'entretien à l'école de Malagny et au Centre Technique Municipal.

Philippe FOURNIER originaire de Feigères remplacera Jean-Marie PICARD sur le poste d'adjoint technique à partir du 1<sup>er</sup> juillet prochain. Il arrive en mutation de la commune d'Andilly.



**Nous leur souhaitons la bienvenue.**

## Les enfants sont de sortie...

### À LA PISCINE

«On est deux classes à aller à la piscine : la classe de Maud et la classe d'Olivier.

On va à la piscine des Vernets en Suisse pour 10 séances. Pour y aller, on prend le car et deux tunnels.

A la piscine, on travaille avec des maîtres nageurs qui nous font faire l'étoile sur le dos et sur le ventre, toucher le fond en tenant la perche, chercher des cerceaux au fond de l'eau.

C'est très bien car on apprend beaucoup de choses et les maîtres nageurs sont très gentils avec nous. On fait des exercices rigolos et un peu durs des fois mais on a toujours envie d'être mardi pour y retourner.»

La classe de grande section



### À BELLEVAUX

Deux classes de cours moyens ont pratiqué le ski de fond du 14 au 18 janvier dernier. Hébergés aux Rhodos, centre d'accueil situé près du lac de Vallon, les élèves ont appréhendé divers moyens de déplacement sur la neige : raquettes, chiens de traîneaux et luge. La faune de cette région, la vie en montage, été comme hiver, étaient également au programme. Encadrés par deux enseignants, cinq parents et des animateurs spécialisés, c'est une semaine riche d'activités de découvertes et de vie collective que les enfants ont vécue sous les flocons du Chablais.



## À HABÈRE POCHE

«Du 17 au 21 mars toute l'école de Malagny est partie dans « La vallée verte » pour apprendre à nager. Nous allions à la piscine 2 fois par jour et le reste du temps nous avons fait des activités.

Nous avons appris comment était fabriqué le miel, à reconnaître la faune et la flore de la montagne.

Nous avons fait des excursions : nous sommes montés sur les crêtes des Moises d'où nous avons eu une magnifique vue sur le lac Léman et les montagnes du Jura.

Le dernier soir, nous avons fini le séjour joyeusement par une boum.

Nous avons vraiment apprécié ces 5 jours à la montagne et nous voulons remercier

les accompagnateurs et tous ceux qui nous ont aidés financièrement : la Mairie, le Conseil Général et l'APE de Malagny.»

Les enfants de l'école de Malagny



## MJC



### QUESTIONNAIRE

Un questionnaire sur la MJC a été distribué à environ 350 adhérents et 130 ont été retournés. Ce travail a été fait pour 2 raisons :

- connaître le ressenti des utilisateurs de la MJC.
- réaliser le projet éducatif de la MJC (orientations basées sur des valeurs et sur la connaissance des besoins de la population en termes d'accueil et de loisirs).

Il en ressort combien la proximité, la convivialité et l'ambiance chaleureuse sont importantes pour l'ensemble des adhérents, tout comme le fait que la MJC reste une structure à taille humaine. Autres points plébiscités: la variété, le choix des activités ainsi que la compétence des animateurs. Il semble évident pour chacun que la MJC est ouverte à tous les milieux socioculturels et toutes les tranches d'âge, même si l'accueil des jeunes reste une priorité.

**3 catégories de mots sont ressortis fortement :** convivialité et accueil, organisation et sérieux, valeurs véhiculées.

Le centre de loisirs pour les enfants le mercredi fait l'unanimité : bravo pour la qualité de l'accueil, pour la souplesse des horaires et la diversité des activités. Parents et enfants sont satisfaits.

Certains points noirs sont à signaler, en particulier la nouvelle tarification; une meilleure communication entre la MJC et ses adhérents semble aussi souhaitable. Il est clairement demandé un effort d'harmonisation des activités et des tarifs des MJC de Viry, Saint-Julien et du Vuache. Par ailleurs, on ne peut que regretter le manque de connaissance du fonctionnement de la MJC par ses utilisateurs : un travail pour combler ceci devrait être fait.

Toutes ces données seront prises en compte par les animateurs et les membres du conseil d'administration afin de répondre au mieux aux attentes des adhérents de la MJC.

### FÊTE DE LA MJC

Elle s'est déroulée du 26 au 30 mai dernier. Une semaine complète où chaque activité a montré le résultat du travail de l'année.

Le vendredi 30 mai, dans le parc de la MJC, un buffet canadien a clôturé cette semaine de fête.

Une exposition de l'animateur/artiste James OMORODION s'est tenue dans les locaux de la MJC et le bus/atelier de Carole BORNEL était sur le parking de la MJC (exposition de meubles réalisés en carton). Cela fera partie des futures activités de la MJC pour la saison 2008/2009.

### PROGRAMME DE L'ETE

#### Journées loisirs pour les 11-17 ans

Du 15 au 18 juillet, du 21 au 25 juillet et du 28 juillet au 1<sup>er</sup> août.

Programme à la semaine avec 2 baignades, une grande sortie et des activités variées.

De 10h00 à 17h30.

**Du 7 au 11 juillet :** Sorties skate, à la journée 13h00 – 18h30 pour les 11-14 ans. Débutants non acceptés.

**Destinations :** Montreux, Lausanne, Rumilly, Oyonnax, Annecy

Camp multi-activités à Chambod (01) pour les 11-14 ans. Hébergement sous tente.

**Du 21 au 25 juillet :** Camp nature en Ardèche, en camping, pour les 13-17 ans.

**Du 28 juillet au 1<sup>er</sup> août :** Camp skate à Sattel (CH) pour les 13-17 ans. Niveau moyen et confirmé exigé.

**Du 18 au 22 août :** Semaine sports, à la journée de 10h00 à 17h30 : VTT, tir à l'arc, canoë... pour les 11-17 ans.

**Du 25 au 29 août :** Semaine zapping, à la journée de 10h00 à 17h30 : piscine, bowling, cinéma... pour les 11-17 ans.

Le centre de loisirs accueille les enfants de 3 à 12 ans (3-5 ans, 6-8 ans, 9-12 ans) du 7 juillet au 1<sup>er</sup> août et du 18 au 29 août.

Les mômes'an magiques reprendront le mercredi 3 septembre.

Pour plus de renseignements : 04.50.04.84.13

### RAPPEL

Site : [www.mjcviry74.fr](http://www.mjcviry74.fr)

Adresse électronique : [mjcviry74@yahoo.fr](mailto:mjcviry74@yahoo.fr)

### DATES À RETENIR

- ◆ La porte ouverte : 6 septembre
- ◆ Les activités démarreront la semaine du 8 septembre 2008
- ◆ Les inscriptions aux activités pour la saison 2008/2009 commenceront le 16 juin 2008.





## Les représentations de la Compagnie des Gens d'ici

Au cours de ces prochains mois, la Compagnie des gens d'ici va parcourir le Genevois Haut-Savoyard.

De Viry à Habère-Poche, en passant par Bellevaux et Allinges, la Compagnie proposera au public de nouvelles créations artistiques pluridisciplinaires.

### SAMEDI 3 JUILLET À VIRY

La compagnie propose son nouveau spectacle (tout public), « La Commedia au cœur du Village », à 19h30 sous chapiteau, au stade de foot de Viry.

Un spectacle pluridisciplinaire, mêlant fable, humour, tendresse, satire, conte, magie et poésie. Des personnages et des situations insolites et rocambolesques... et pourtant si proches de nous. Un regard sensible, poétique et drôle sur notre singulière et étonnante condition humaine.

« Optimisme burlesque : mais l'optimisme, lui aussi, est une condition élémentaire et essentielle à la communauté des hommes. » (Patrick Pézin)

### DIMANCHE 13 JUILLET À BELLEVAUX

Spectacle réalisé dans le cadre du 150<sup>ème</sup> anniversaire de la création du village de San Carlos en Argentine, village qui a été fondé par les habitants de Bellevaux.

Dans la lignée du spectacle créé l'an passé « Eau Vive, Qui Vive », la compagnie propose cette année une journée ponctuée de lectures de correspondances, en français et en espagnol.

Ces lectures théâtralisées et mises en musique débiteront à partir de 9h00 au lieu-dit Les Mouilles pour se conclure, en soirée à l'Alpaga, en passant par diverses étapes en journée autour du Lac de Vallon.

Représentations gratuites. Un lieu de repli est prévu dans le cas d'une météo peu propice.

Plus d'informations auprès de l'office du tourisme de Bellevaux : 04 50 73 78 62.

### JEUDI 24 ET VENDREDI 25 JUILLET A ALLINGES

La compagnie vous invite à venir la rejoindre au **château d'Allinges** (au-dessus de Thonon-les-Bains) pour un spectacle itinérant « expérimental ».

Ce spectacle gratuit proposé à partir de 18h00 vous emmènera au travers des époques et des arts, en compagnie de personnes en insertion.

### 3<sup>ÈME</sup> ÉTÉ ARTISTIQUE DU 06 AU 21 AOÛT À HABÈRE-POCHE

Comédiens, musiciens et conteurs feront partager, aux petits comme aux grands, presque chaque jour de la semaine, des spectacles, des ateliers et diverses animations dans le village.

**chaque mercredi** : spectacle jeune public différent (avec atelier dessin et goûter)

**chaque jeudi** : petit-déjeuner rencontre, des ateliers artistiques, des lectures en musique

**chaque samedi et dimanche** : dîner-spectacle tout public « La Commedia au cœur du Village ».

Programme plus complet sur le site internet [www.ladici.com](http://www.ladici.com) et dans les offices du tourisme et les commerces.

### FORMATION ET ATELIER A VIRY

La compagnie des gens d'ici organise :

**un stage théâtre pour amateurs** (adultes et adolescents dès 14 ans), au sous-sol de l'école maternelle, **le samedi 28 et dimanche 29 juin de 14h00 à 19h00**

Les novices ou les initiés sont les bienvenus pour ce stage qui s'orientera autour d'auteurs ayant été influencés par la Commedia dell'Arte (avec découverte et étude collective de textes, improvisations, travail autour des personnages à ré-inventer...).

Plein tarif : 60 € - tarif réduit : 45 €

un **atelier masques et théâtre pour enfants** (de 7 à 11 ans), sous le chapiteau au stade de foot de Viry, **le jeudi 3 juillet de 10h00 à 17h00** (prévoir un pique-nique) : fabrication, improvisation, mise en jeu.

Tarif : 30 € (matériel inclus)

**Pour tous renseignements :**

04 50 04 27 15 ou 06 86 93 40 42

[laciedesgensdici@yahoo.fr](mailto:laciedesgensdici@yahoo.fr)

## HABÈRE-POCHE

Vallée Verte (Haute-Savoie)



**La Commedia  
au cœur du  
Village**

**du 06 au 21  
Août 2008**

**Spectacles  
tout public**  
(samedi - dimanche)

**Spectacles  
jeune public**  
(mercredi)

**Lectures  
en musique**  
(jeudi)

**Ateliers**  
(jeudi)

**Petits  
déjeuners**  
(jeudi)

Informations  
Réservations :  
06 86 93 40 42  
[laciedesgensdici@yahoo.fr](mailto:laciedesgensdici@yahoo.fr)








## 29 mars : Jour de carnaval pour les écoles

Le thème du carnaval 2008 était l'Afrique. Comme chaque année, l'APE (Association des Parents d'Elèves) de Viry a organisé le passage de l'hiver au printemps. Cette transition a été symbolisée par le départ en flammes de notre bonhomme d'hiver revêtu des couleurs africaines.

Nous remercions également la MJC pour la fanfare et l'ambiance qu'elle a créée tout au long du cortège.

Enfin, les délicieux gâteaux (plus de 100 pâtisseries encore cette année) confectionnés par les parents ont fait le régal de chacun. Il nous faudra, un jour, prévoir un concours du meilleur gâteau !

Le prochain rendez-vous de l'APE est le 21 juin pour la fête des écoles où nous vous proposerons notre pique-nique géant dans les jardins de la MJC.



## Vide grenier du dimanche 18 mai 2008



C'est en mai 2008 que l'APE a inauguré sa nouvelle version du vide grenier de Viry. En effet, cette année, nous avons pu utiliser le parking de la mairie, plus sécurisant tant pour les exposants que pour les visiteurs.

Environ 90 exposants ont eu ainsi loisir de se débarrasser de l'inutile pour les uns mais indispensable pour les autres.

Face au succès rencontré chaque année, nous pouvons d'ores et déjà vous assurer de réitérer ce type d'événement l'an prochain.

## Les écuries et le poney club de Germagny

Ils font partie d'un centre équestre formant des jeunes dès 4 ans à la pratique de l'équitation jusqu'au niveau national.

La qualité de l'enseignement tant au niveau technique que pédagogique confère à ce centre un côté familial et agréable où les jeunes évoluent en toute sérénité au contact de l'animal.

Des professionnels encadrent l'entraînement et s'occupent des animaux dans de bonnes conditions.

Pour plus de détails :

[www.ecuriedegermagny.com](http://www.ecuriedegermagny.com)



## Team Dizier Jacquet

L'association Team Dizier Jacquet, basée Route de Fagotin à l'Eluiset, a pour but de promouvoir le sport automobile en région Rhône-Alpes.

A cette occasion, l'association organise un repas dansant le samedi 25 octobre à Savigny

Menu à 20 € : kir, salade composée, jambon à l'os avec gratin dauphinois, fromage, dessert et café.

Réservations au : 06.70.01.74.29



## Le monde des masques

Cette année, un projet réunissant la bibliothèque, l'école élémentaire, l'association la Compagnie des Gens d'Ici et l'association Viry-Lire a permis de faire découvrir aux élèves de primaire l'étonnant « monde des masques ».

Depuis octobre les enfants ont en effet eu l'occasion d'observer des masques du monde entier à travers des livres, des photos mais aussi des cédéroms. Chaque classe a ensuite travaillé sur un continent particulier, puis à partir de janvier, avec l'aide de leur instituteur, ils ont eux-mêmes fabriqué des masques de toutes origines.

**Afrique :** les masques Bateke des classes de Sylvie Penz et de Florence Pollet

**Europe :** les masques de la commedia dell'arte des classes de Stéphanie Fromaget et Gérard Rabufetti

**Océanie :** les masques des Papous des classes de Chantal Catry et Anne-Marie Marmilloud

**Amérique :** les masques d'indiens de la classe de Martine Mabut

**Asie :** les masques du théâtre Kabuki de la classe d'Isabelle Carlos



Le carnaval a été une excellente occasion de montrer leur travail et c'est sous un beau soleil que les enfants ont défilé avec leur masque. Parallèlement, l'association Viry-Lire proposait une exposition sur « Le monde des masques » à la bibliothèque avec notamment des masques réalisés par les bénévoles et par les jeunes du groupe Bib'ado.

Enfin, depuis début avril, chaque classe participe à des ateliers théâtre autour de leurs masques avec Nathalie Texier de la Compagnie des Gens d'Ici. Ils permettent aux enfants de se mettre en scène avec leurs masques et surtout ils ont l'occasion d'apprendre à s'écouter et à travailler ensemble. Les ateliers se sont déroulés jusqu'en juin.

## Rallye des associations de Viry

Dimanche 25 mai, une cinquantaine de participants sont venus goûter au rallye des associations, nouvelle formule, remporté cette année par la famille Lamy !

Ce rallye était organisé par huit associations de Viry (**APE, Viry-Lire, Viry-Tennis-Club, L'Etoile sportive, MJC, L'Amicale des Ombelles, La Compagnie des Gens d'Ici et les Ecuries de Germagny**) avec le soutien de la mairie de Viry.

Le parcours se déroulait en voiture sur l'ensemble de la commune avec de nombreuses questions d'observation et les bénévoles des associations attendaient les candidats dans cinq lieux d'étapes avec jeux d'adresse et questions sur le cinéma. Le parcours s'achevait aux **Ecuries de Germagny**, qui avaient gentiment accepté d'accueillir l'ensemble des participants et des bénévoles. En attendant les résultats, ceux qui le souhaitaient, pouvaient faire des balades en poney ou profiter de l'animation proposée par **la Compagnie des Gens d'Ici** sur le thème de Charlot.

La journée s'est terminée avec boissons et gâteaux sous la pluie mais dans une très bonne ambiance...



## Associations sportives de Viry

### **Etoile Sportive de Viry** (Football féminin et masculin)

Monsieur Raymond BARTHASSAT

Tél : 04.50.04.72.14

### **Ski Club de Saint Julien**

Monsieur Gilles LOFFEL

Portable : 06.08.03.60.45

### **Les écuries de Germagny**

Monsieur Raphaël MOYNAT

Tél : 04.50.35.22.16

### **Volley Club**

Monsieur Christophe PANCHAUD

Tél : 04.50.04.76.71

### **Les Cyclos de Viry**

Monsieur Jean-Luc PELLORCE

Tél : 04.50.49.16.21

### **Association des Sports Mécaniques**

Monsieur Nicolas PERREARD

Tél : 04.50.04.71.30

### **Viry Tennis Club**

Monsieur Patrice POIRIER

Tél : 04.50.04.76.36

### **Basket Club**

Madame Virginie BOHL

Portable : 06.72.48.25.74

## Stage de foot

L'Étoile Sportive de Viry (E.S.V.) organise un stage **du 28 juillet au 1<sup>er</sup> août**.

Ouvert aux jeunes : filles et garçons de 6 à 12 ans.

### **Tarifs :**

5 euros la matinée (de 9 h 00 à 12 h 00) avec la possibilité d'accueillir les stagiaires dès 8 h 00 au stade de foot ou 20 euros la semaine.

Pour tous renseignements : Philippe Zanatta au 06.88.24.69.41.



## Championnats par équipe au tennis club

Traditionnellement le début de saison au Viry Tennis Club est marqué par des compétitions par équipe, durant cinq dimanches d'avril et de début mai. Ces rencontres se déroulent contre d'autres clubs du département et parfois de véritables derby ont lieu dans cinq divisions chez les hommes et trois divisions chez les femmes. Dans tous les cas, ces matchs se déroulent dans la bonne humeur et sont suivis d'un repas convivial quelque soit le résultat.

Notre équipe femmes cette année avait fort à faire puisqu'elle était montée l'année dernière en seconde division. Elle termine 4<sup>ème</sup> de son groupe avec deux victoires contre Les Carroz et Thônes et se maintient brillamment: Bravo les filles ! Chez les hommes deux équipes étaient engagées : une évolue en 3<sup>ème</sup> division depuis trois ans, l'autre en 5<sup>ème</sup> division. Cette dernière avait l'ambition de monter. Malgré une superbe saison avec une seule défaite contre Frangy, elle termine seconde d'un groupe de 5 équipes, ce qui ne la qualifie pas pour la montée. L'équipe 1 hommes a terminé 3<sup>ème</sup> de son groupe avec des victoires sur Valleiry et Annecy, et ne perd que 3-2 contre Rumilly qui termine second et monte avec le club de Veyrier-du-Lac en 2<sup>ème</sup> division.

Des résultats très encourageants en équipe, qui nous l'espérons se concrétiseront lors du championnat d'automne mixte et lors du championnat des Alpes vétéran au mois de septembre.

N'oublions pas le tournoi officiel FFT (Fédération Française de Tennis) qui s'est déroulé du 6 au 22 juin durant le championnat d'Europe de foot. Une ambiance « chaude » sur des terrains rénovés avec un respect du voisinage après 22h00.



## Apollon74 a fêté ses 10 ans : L'heure est au bilan...

L'association Apollon 74 a été créée le 20 janvier 1997 et porte le nom d'un papillon rare présent sur le Vuache.

Apollon 74 c'est d'abord ses membres, son Conseil d'Administration et ses salariés mais c'est aussi ses nombreux partenaires et sympathisants.

L'association possède deux numéros d'agrément :

- ◆ agrément Jeunesse et Education Populaire obtenu en 2003. Il signifie que les interventions d'Apollon74 auprès de groupes d'enfants sont soutenues par la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports.
- ◆ agrément de Protection de la Nature 2004 – 307 obtenu en 2004. C'est une reconnaissance de son rôle réel en faveur de la protection de la nature.

Depuis le début, l'association se construit au rythme des bénévoles très volontaires, créateurs de la structure et autres sympathisants à sa cause.

En 2000, l'association embauche un salarié qui est à temps plein dès 2002. Dès 2006, recrutement d'un deuxième salarié à plein temps et fusion avec l'AEDEV (Association pour l'Etude et la Défense de l'Environnement de Viry). Début 2008, Jean-Claude Barrère succède à la présidence de Cédric Fawer.

### Aventures déjà menées par Apollon74 :

- ◆ une quinzaine de dossiers : préservation de site, plantation de haies, études d'impacts, corridors biologiques, contrats de rivières, ferme agro-environnementale, programme ToutenBio, inventaires faune-flore et suivis d'espèces,

chauve-souris, conseils pour des documents d'urbanisme...

- ◆ 400 animations (faune, flore, écosystèmes, développement durable...) en milieu scolaire ou centres de vacances et de loisirs avec 8 000 enfants de 3 à 18 ans
- ◆ 10 semaines de camps nature avec enfants
- ◆ 5 sentiers nature thématiques
- ◆ 9 vergers communaux
- ◆ 74 sorties nature avec environ 750 participants de 4 à 92 ans
- ◆ une augmentation constante des membres de 43 à maintenant 150 en moyenne
- ◆ 8 soirées de soutien avec repas, spectacle, diaporamas, tombola...
- ◆ 21 stagiaires de la 4<sup>ème</sup> aux écoles d'ingénieurs
- ◆ 8 expositions, dont une semaine au salon du Mieux Vivre à La Roche-sur-Foron
- ◆ une vingtaine de journées de rencontre, de forums

Sans compter toutes les actions de communication type « presse », avec quelques 200 articles de presse, une trentaine d'Antennes d'Apollon, le site internet, des interviews télévisées et radio, les mails « Infos et Evènements » synthétisant pour tous les événements nature locaux et quelques faits d'actualité...

C'est du boulot et une sacrée gestion. Et ce n'est pas fini ! Apollon 74 est un papillon... à suivre !



Association pour la Nature et l'Homme... Ensemble



## Recenser et cartographier les sites d'écrasement des amphibiens en Haute-Savoie

Chaque printemps, les amphibiens entament une migration qui les mène depuis leurs sites d'hivernage jusqu'à leurs sites de ponte. Malheureusement, ces voies migratoires sont fréquemment coupées par des infrastructures routières qui transforment ces déplacements en véritables carnages.

La Ligue de Protection des Oiseaux de Haute-Savoie, dans le cadre d'une enquête régionale coordonnée par le CORA Faune Sauvage, souhaite recenser et cartographier sur le département, l'ensemble de ces sites.

Si vous connaissez un site où vous avez constaté la présence d'amphibiens malheureusement écrasés, nous vous invitons à contacter la LPO au 04.50.27.17.74 ou sur leur site internet <http://haute-savoie.lpo.fr>



## Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Vuache

### EDITION DE 2 LIVRETS « DÉTECTIVE NATURE »

Dans le cadre du Contrat de Développement Rhône-Alpes du Genevois Haut-Savoyard et pour développer l'offre touristique « Famille - Enfant » sur son territoire, le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Vuache (S.I.A.V.) s'est engagé dans un projet d'édition de 2 guides de 20 pages intitulés « **Détective nature** ».

Ces livrets à destination des naturalistes en herbe de « 8 -10 ans » et les « plus de 10 ans », vont permettre aux enfants, accompagnés de leurs parents, de découvrir les richesses naturelles du « **Sentier Nature du Vuache** », mis en place il y a 5 ans sur les communes de Savigny, Dingy-en-Vuache, Chênex et Jonzier-Épagny.

Chaque livret se présente sous la forme d'un jeu « questions/réponses » où les nombreuses énigmes à résoudre trouvent leurs solutions dans les 15 panneaux du sentier. On y trouve également des « mots croisés », des « mots mêlés », des animaux à colorier ou à dessiner, des fiches pédagogiques sur la faune, la flore, l'environnement...

Les livrets sont diffusés gratuitement par les offices de tourisme de la région.

### UN PROJET D'ITINÉRAIRE POUR PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE !

Depuis 1998, dans le cadre du Plan Départemental d'Itinéraire de Promenades et de Randonnées (PDIPR), un partenariat existe entre le Conseil Général de la Haute-Savoie et le SIAV. En 2004, le département a souhaité enrichir cette charte en intégrant un pictogramme « Itinéraire Handicapé », afin de pouvoir baliser des itinéraires permettant l'accès aux personnes à mobilité réduite.

Le SIAV s'est donc porté volontaire pour coordonner une opération de mise en place de balisage pour personnes à mobilité réduite sur l'itinéraire des Longues Reisses (Commune de Jonzier-Épagny).

Cheminement et stationnement adaptés, aire de repas seront mis en place. Un coût prévisionnel de 11 000 € H.T.. Plusieurs pistes de financements sont actuellement à l'étude.

### LES FRUITS DE NOS MONTAGNES DE SAVOIE

Dans le cadre de son action pour la **Sauvegarde du Verger Traditionnel**, en partenariat avec l'association des Croqueurs de Pommes de la Haute-Savoie et le Syndicat Mixte du Salève (SMS), le SIAV est engagé dans un projet de **catalogue des variétés anciennes de pommes et de poires adaptées à la zone montagne (400 m - 1200 m)**.

Cet ouvrage est le premier tome d'une édition qui en comportera plusieurs. On y découvrira : un catalogue de 30 variétés, des informations pratiques, des informations complémentaires

Cette brochure, imprimée à 1 500 exemplaires est disponible au prix de 10 €.

### ENTRETIEN DES BIOTOPES

Le comité de pilotage de la Commune de Viry qui s'est réuni le 13 mai dernier, a validé le bilan 2007 et les projets 2008 qui visent à continuer l'entretien ponctuel des sites du Crêt de Puits et des Teppes de la Repentance en partenariat avec ASTERS, le SIAV et AGIRE 74. Un projet pastoral est prévu sur la Vigne des Pères puisqu'un troupeau de moutons séjournera dans l'été sur le site.

Un bon partenariat entre l'Homme et l'animal pour une action de protection de la nature.





## Feu et bruit... Respect du voisinage

### RAPPEL DES ARRÊTÉS PORTANT RÉGLEMENTATION

#### Extrait de l'arrêté municipal n° 114/2003 portant réglementation des feux

**Article 1** : « Il est interdit de brûler les déchets, de quelque nature qu'ils soient (y compris les déchets verts) :

- ◆ dans les zones habitées à moins de 100 mètres des habitations,
- ◆ dans la zone artisanale des Tattes,
- ◆ dans la zone industrielle des « Grands Champs Sud ».

Cet arrêté pourra être plus restrictif en période de sécheresse.

#### Extrait de l'arrêté municipal n°012/2008 portant réglementation des bruits de voisinage

**Article 3** : « Sur les lieux ou voies publics ou accessibles au public sont interdits les bruits gênants par leur intensité et notamment ceux susceptibles de provenir :

- ◆ de publicités par cris et par chants,
- ◆ de l'emploi d'appareils et de dispositifs de diffusion sonore fixes ou mobiles par haut-parleur ou sirène,
- ◆ des réparations ou réglages de moteur, à l'exception des réparations de courte durée permettant la remise en service d'un véhicule immobilisé par une avarie fortuite en cours de circulation,

- ◆ des appareils de ventilation, de réfrigération ou de production d'énergie,
- ◆ de l'utilisation des pétards ou autre pièces d'artifice. »

**Article 5** : « Les travaux notamment de bricolage ou de jardinage réalisés par les particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises tels que tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques (liste non exhaustive) ne peuvent être effectués que :

**du lundi au vendredi de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 20 h 00**

**le samedi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 20 h 00**

**les jours fériés de 10 h 00 à 12 h 00**

**Ils sont strictement interdits le dimanche »**

Les horaires n'empêchent pas qu'il faut avoir à l'esprit que la notion de durée et de répétition du bruit est à prendre en compte. Ainsi une musique très forte ou une pompe de piscine mal isolée peuvent tout à fait générer autant de nuisance qu'une tondeuse à gazon. Respectons ces consignes de bon voisinage.

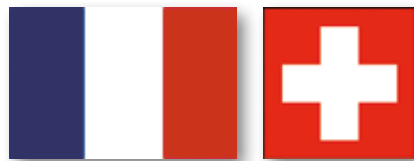
Ces deux arrêtés sont à votre disposition, dans leur intégralité, au secrétariat de la mairie, sur simple demande.

## Travailleurs frontaliers... déclarez-vous à la mairie !

Au titre de la compensation financière genevoise, le canton de Genève alloue chaque année aux départements de l'Ain et de la Haute-Savoie 3,5 % de la masse salariale des personnes travaillant dans le canton de Genève et résidant en France. Il est donc particulièrement important de connaître le nombre d'habitants travaillant dans ce canton.

En conséquence, merci de communiquer à la mairie, **dès votre arrivée sur la Commune ou lorsque vous changez d'emploi** : le nom et l'adresse de votre employeur, le numéro et la date de délivrance de votre permis de travail

Pour permettre à la commune de toucher sa dotation, ce qui lui permettra de poursuivre son effort d'investissement au service de tous, vous pouvez compléter la déclaration de frontalier disponible sur le site internet de la commune [www.viry74.fr](http://www.viry74.fr) rubrique « accès pratique – frontaliers » ou vous présenter au secrétariat de la mairie.



#### Les personnes concernées sont :

- ◆ les travailleurs frontaliers,
- ◆ les travailleurs suisses domiciliés à Viry,
- ◆ les travailleurs ayant la double nationalité (Suisse et Française).

#### POUR RAPPEL, EN 2007 :

nombre de frontaliers : 1 268

allocation par frontalier : 702,60 €

montant de la dotation globale : 890 890 €

Pour plus d'informations : secrétariat de la mairie : 04.50.04.70.26

## *Votre enfant doit quitter le territoire français ? Pensez à demander à la mairie une autorisation de sortie de territoire*

### **Pour les enfants de nationalité française**

Ce certificat autorise l'enfant à quitter le territoire français. Il est délivré pour un enfant mineur muni d'une carte d'identité française ou d'un passeport français en cours de validité.

Dans notre région, elle est principalement utilisée par les écoles et les centres de loisirs pour se rendre en Suisse (à la patinoire, à la piscine...).

De plus en plus souvent, les compagnies aériennes ou les douaniers demandent cette autorisation même lorsque l'enfant est accompagné de l'un de ses parents ou détenteur d'un passeport.

Cette attestation se fait en mairie et doit être signée par le maire ou un adjoint.

#### **Pièces à fournir :**

- ◆ carte d'identité française ou passeport français de l'enfant, en cours de validité,

- ◆ livret de famille,
- ◆ justificatif de domicile (de moins de 3 mois),
- ◆ procès-verbal d'autorité parentale conjointe ou acte de communauté de vie (délivrée par le juge des affaires familiales, si les parents ne sont pas mariés),
- ◆ jugement de divorce (si les parents sont divorcés),
- ◆ si les parents sont séparés, voir avec la mairie du lieu de domicile de l'enfant

#### **Pour les autres nationalités**

L'école doit demander à la sous-préfecture un laissez passer.

#### **Pièces à fournir :**

- ◆ une photo de l'enfant
- ◆ l'autorisation parentale fournie par la sous-préfecture

## *Privilege des bouilleurs de cru Coderpa 74*

Dans le cadre du vote de la loi de finances pour 2008, l'Assemblée Nationale et le Sénat ont voté, par amendement, le **report de la suppression du privilège des bouilleurs de cru au 1<sup>er</sup> janvier 2013**.

Les allocataires en franchise pourront donc réaliser les **distillations** des produits privilégiés de leur récolte pour leur **consommation personnelle ou familiale**, en franchise des droits (dans la limite de 10 litres d'alcool pur) **jusqu'au 31 décembre 2012**.

Ces droits s'éteignent au décès du bénéficiaire mais quelques personnes sont encore concernées par ce privilège.



Le Comité Départemental des Retraités et Personnes Agées de la Haute-Savoie vous accueille, dans ses nouveaux locaux, au :

105 Avenue de Genève  
Immeuble « Le Bellevue »  
74000 ANNECY

Le CODERPA a une mission de conseil auprès du Conseil Général de Haute-Savoie sur tous les sujets qui touchent les retraités et personnes âgées.

Pour plus d'informations :

<http://www.coderpa74.hautsavoie.net>



## *Recensement service national*



A l'âge de 16 ans, les jeunes hommes et les jeunes femmes sont soumis à l'obligation de recensement militaire.

Je suis né(e) en	J'aurai	Je dois me présenter à la Mairie en
Juillet 1992	16 ans	Juillet - août 2008
Août 1992	16 ans	Août - septembre 2008
Septembre 1992	16 ans	Septembre - octobre 2008
Octobre 1992	16 ans	Octobre - novembre 2008

Pour plus d'informations, contact : secrétariat de la Mairie : 04.50.04.70.26



## Comprendre pour bien agir !

### LES RENOUÉES GÉANTES

Plusieurs espèces de renouées « géantes » ont été importées en Europe comme plantes ornementales ou fourragères. En Rhône-Alpes on rencontre principalement la « renouée du Japon » proprement dite et un peu moins fréquemment la « renouée de Sakhaline ». Il arrive parfois que ces deux espèces se croisent pour donner un hybride appelé la « renouée de Bohême ». Ces espèces sont considérées comme faisant partie des plantes envahissantes les plus problématiques en Europe, surtout le long des cours d'eau.

Sur les sites où ces espèces envahissantes apparaissent, elles peuvent non seulement remplacer les espèces végétales indigènes et leur faune, mais également aggraver le risque d'érosion du sol et augmenter le risque d'inondation, puisque l'écoulement de l'eau est entravé.

Etant donné la difficulté que représente la suppression des massifs de renouées, il convient avant tout de veiller à ne pas propager ou laisser se propager ces plantes. Il est impératif d'agir rapidement dès les premiers signes de présence des renouées, en éliminant tous les rhizomes.

De nombreuses précautions doivent être prises pour supprimer les massifs existants. Il est impératif de brûler tous les fragments végétaux, et de nettoyer soigneusement les matériels de coupe. Selon la méthode choisie, la lutte peut durer plusieurs années et toute erreur de manipulation doit être exclue au risque de renforcer encore la présence de la plante.

#### Méthodes « douces » :

- ◆ méthode non chimique : coupe manuelle systématique des pousses et des repousses dès que celles-ci atteignent 50 cm de haut,
- ◆ méthode mixte : coupe manuelle printanière, puis traitement des herbicides systémique des repousses de 50 cm puis 3 à 4 coupes manuelles durant la saison.

#### Méthodes « lourdes » :

- ◆ couverture totale des sols contaminés par des bâches ou géotextiles « étanches » durant plusieurs années et plantations de végétaux concurrents,
- ◆ décapage total et enfouissement profond des sols contaminés.



### L'AMBROISIE

L'ambrosie à feuille d'armoise fait partie de ce que l'on appelle couramment « les mauvaises herbes ». Elle est de la même famille que le tournesol. Sa morphologie se transforme au cours de son développement pour donner, au moment de la floraison, un buisson qui peut atteindre plus d'un mètre de haut.

Le pollen de l'ambrosie provoque chez de nombreuses personnes des réactions.

Si l'ambrosie est observée sur un terrain, il faut intervenir rapidement afin de la supprimer. L'intervention doit être adaptée au stade de développement de la plante et à l'envergure de l'infestation ou la surface touchée ainsi qu'à l'espace concerné.



Il faut supprimer les fleurs mâles pour empêcher d'abord l'émission de pollen, ensuite la production de graines.

L'arrachage est le geste le plus simple et le plus radical mais ne peut pas être appliqué sur de grandes surfaces. L'utilisation des outils mécaniques (fauchage, broyage, tonte rase, ...) reste nécessaire dans beaucoup de cas.

## MAIRIE

**Service accueil/état civil** Tél : 04.50.04.70.26 – Fax 04.50.04.70.70

Lundi de 13h30 à 17h00  
 Mardi de 13h30 à 18h30 (juillet-août 13h30-17h00)  
 Mercredi de 13h30 à 17h00  
 Jeudi de 13h30 à 17h00  
 Vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00

**Service urbanisme** (Tél : 04.50.04.70.72) et **Secrétariat technique** (Tél : 04.50.04.70.71)

Mardi de 13h30 à 18h30 (juillet-août 13h30-17h00)  
 Jeudi de 13h30 à 17h00  
 Vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00

**E.H.P.A.D. « Les Ombelles »** (Maison de retraite) ..... 04.50.04.79.04

## MULTI ACCUEIL « AUX PAYS DES P'TITS PIOUX »

(crèche – halte garderie) ..... 04.50.04.76.84

**A.D.M.R.** (Aide à domicile en milieu rural) ..... 04.50.04.86.45

## ECOLES DE VIRY

Ecole primaire - Chef lieu : ..... 04.50.04.72.27

Ecole primaire - Malagny : ..... 04.50.04.75.75

Ecole maternelle - Chef Lieu : ..... 04.50.04.80.80

**Hôpital de Saint-Julien-en-Genevois** ..... 04.50.49.65.65

**Pompiers** ..... 18

**Gendarmerie** ..... 17

**SAMU** ..... 15

**MJC de Viry** ..... 04.50.04.84.13

**Bibliothèque (www.genevois-biblio.fr)** ..... 04.50.04.77.96

**Assistante sociale** pôle de St Julien ..... 04.50.49.49.50

**Trésorerie de St Julien** ..... 04.50.49.08.97

**Office de Tourisme (www.tourisme-genevois.fr)** ..... 04.50.04.71.63

**Service assainissement** (Communauté de Communes du Genevois) ..... 04.50.95.91.46

**Urgence assainissement** ..... 0 810 000 777

**EDF - Dépannage** ..... 0 810 333 074

**Déchetterie de Vulbens** ..... 04.50.04.64.08

- De novembre à février :

Du lundi au vendredi de 9h00-12h00 / 14h00-17h30

Samedi : 9h00-17h30

- De mars à octobre

Du lundi au vendredi : 9h00-12h00 / 14h00-18h00

Samedi : 9h00-17h30

**Déchetterie de Neydens** ..... 04.50.04.41.67

- De novembre à février :

Du lundi au samedi de 9h00 à 17h30

- De mars à octobre

Du lundi au samedi : 9h00 à 18h00

**Centre anti-poisons** ..... 04.78.54.14.14 (Lyon)

04.76.42.42.42 (Grenoble)

**S.O.S. Amitié Annecy** ..... 04.50.27.70.70

## Numéros d'urgence pour les jeunes

Suicide écoute ..... 01.45.39.40.00

Drogues info service (gratuit) ..... le 113 ou 0.800.231.313

(à partir d'un portable, prix communication normale) ..... 01.70.23.13.13

Sida info service ..... 0.800.840.800

Choisir sa contraception, informations et conseils (www.choisirsacontraception.fr) ..... 0.800.235.236



## JUIN

---

**21 juin** : fête des écoles organisée par l'A.P.E. de Viry

**21 juin à partir de 16h00** : fête de l'été. Animations musicales dans la cour de l'école primaire

**28 juin** : fête de l'école organisée par l'A.P.E. de Malagny Soirée « moules-frites » dès 19h30

**Du 28 au 29 juin 14h00 à 19h00** : stage de théâtre pour amateurs, au sous-sol de l'école maternelle, organisé par la compagnie des gens d'ici

## JUILLET

---

**3 juillet de 10h00 à 17h00** : atelier masques et théâtre pour enfants, sous le chapiteau, au terrain de foot organisé par la Compagnie des Gens d'Ici

**3 juillet à 19h30** : pièce de théâtre (tout public) « La Commedia au cœur du Village » jouée par l'équipe de la Compagnie des Gens d'Ici – sous le chapiteau, au terrain de foot

**Du 7 juillet au 1<sup>er</sup> août** : centre de loisirs organisé par la M.J.C.

**13 juillet** : repas et bal sous chapiteau organisés par l'Etoile Sportive de Viry et la Commune

**Du 28 juillet au 1<sup>er</sup> août** : stage de foot, pour filles et garçons de 6 à 12 ans, organisé par l'Etoile Sportive de Viry

## AOÛT

---

**15 août** : tournoi interne homologué organisé par le Viry Tennis Club

**Du 18 au 29 août** : centre de loisirs organisé par la M.J.C.



## SEPTEMBRE

**6 septembre** : journée d'inscriptions du Viry Tennis Club

**6 septembre** : portes ouvertes de la M.J.C.

**19 septembre de 18h00 à 20h00** : camion des donneurs de sang présent sur le parking à côté de la mairie

**Les 20 et 21 septembre** : vogue et course sur prairie organisée par l'association des Sports Mécaniques de Viry

## OCTOBRE

**Date à confirmer** : Fête du Cidre et de la Pomme

**4 octobre** : nouvel an du Viry Tennis Club

**Date à convenir** : repas des anciens

## SANS OUBLIER VOS RENDEZ-VOUS RÉGULIERS

**Tous les mercredis de 8 h 00 à 17 h 30 SAUF JUILLET ET AOUT** : «Les mômes' an magiques» organisés pour les enfants de 6 à 12 ans par la M.J.C. de Viry. Les activités reprendront le 3 septembre.

**A partir du 16 juin**, dans le hall de la Mairie, exposition sur les richesses naturelles et historiques du Vuache. Maquette fournie par le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Vuache.

**Tous les samedis matin** : marché rue du Marronnier.

Les articles, pour le bulletin d'octobre, devront parvenir à la Mairie, **avant le 10 septembre prochain**.

Contact : Séverine et Emilie 04.50.04.52.19

### COMMUNE DE VIRY

Directeur de publication : Jean-Pierre BUET

Responsable de la rédaction : Commission communale d'information

Conception et réalisation : Recto-Verso Annecy le Vieux

Impression : Imprimerie Nouvelle - Belley

Tirage : **1700 exemplaires**

Parution et dépôt légal : **juin 2008**

